



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



26074108



Greffe

N° d'entreprise : **0452 580 521**

Nom

(en entier) : **EURO-REGISTER**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Croisettes 83 à 4537 Verlaine**

Objet de l'acte : Démission et nomination administrateur

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09/03/2026 :

Résolutions

1. Le conseil d'administration prend acte de la démission au 6 mars 2026 de SBDS Consulting agissant par l'intermédiaire de son représentant permanent Monsieur Erik VAN GOETHEM en qualité de directeur de site mandaté

2. En remplacement, le conseil d'administration appelle Monsieur Arnaud RUELLE en qualité de directeur de site pour une durée indéterminée à partir du 07/03/2026

Pour assurer la gestion journalière, le conseil confirme les pouvoirs confiés à Monsieur Arnaud RUELLE, domicilié avenue du tonnelier 24 à 1428 Lillois

Sont considérés comme actes de gestion journalière .

- signer la correspondance journalière, les documents officiels d'importation et exportation, les connaissements, les factures, les documents requis pour la gestion journalière de la société
- faire des offres aux clients et conclure des accords commerciaux, en conformité avec les affaires de la société
- recevoir tous montants dus à la société sur les affaires traitées par elle-même ou par son intermédiaire et en donner quittance et décharge payer toutes dettes légalement contractées par la société
- payer tous montants dus par la société résultant de l'activité de la société et en obtenir quittance et décharge
- signer des ordres et contrats d'achat d'une durée ne dépassant pas une année ou une valeur de 20.000 € pour les frais généraux de la société et l'achat de matériel et de fournitures destinés à l'activité administrative de la société, dans la limite des budgets annuels arrêtés avec la société mère ,
- Signer des ordres et contrats de prestations de services d'une durée ne dépassant pas une année et une valeur de 10 000€.
- signer des ordres et contrats d'achat d'une durée ne dépassant pas une année ou une valeur de 500.000€ pour les achats de matières premières ou de composants destinés à la production de la société
- signer avec un administrateur des ordres et contrats d'achat dépassant une année ou les seuils définis aux deux alinéas précédents
- engager et congédier des employés de la société ,
- représenter la société dans ses rapports avec tous les services gouvernementaux en Belgique, y compris les chemins de fer, les services de poste, des chèques postaux, des téléphones et télégraphes, l'Office de sécurité sociale, les services des pensions, la douane, l'administration des contributions et les autres services du gouvernement national, des provinces et des communes
- représenter la société en justice ,
- effectuer les mouvements et opérations sur les comptes bancaires de la société en exécution des pouvoirs qui précèdent ou d'autres pouvoirs de gestion journalière de la société
- subdéléguer ses pouvoirs pour représenter la société devant des services gouvernementaux ou pour des buts déterminés ,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

L'ensemble de ces dispositions s'inscrivent dans la cadre de la stratégie générale définie par la maison mère, et s'agissant des dépenses et investissements engagés, dans le cadre des budgets arrêtés annuellement avec la société mère.

LACROIX STANISLAS

ROLLET PIERRE-YVES

Déposés en même temps :

- PV du 09/03/2026
- Procuration en faveur de l'ASBL UCM Guichet d'Entreprises représentée par Madame FALZONE Mirella

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).